

## **POINT SUR LE PROJET « NOUVEAU CENTRE »**

1. Ce document constitue une mise à jour de l'état d'avancement du projet de « Nouveau Centre » présenté dans les documents [GC/54/6](#), [GC/55/9A](#), [GC/56/10](#) et [GC/57/12](#) lors des 54<sup>ème</sup>, 55<sup>ème</sup>, 56<sup>ème</sup> et 57<sup>ème</sup> sessions du Conseil de Direction.

### **Contexte**

2. Le bâtiment de 8500 m<sup>2</sup> qui héberge le CIRC a ouvert ses portes en 1972. La construction de ce bâtiment, une tour, a été financée conjointement par l'Etat français, le Département du Rhône et la Ville de Lyon, sur un terrain appartenant à la Ville de Lyon.

3. Suite à l'expansion des activités du CIRC, trois structures supplémentaires ont été construites par la suite sur le site foncier. Le bâtiment du Centre de ressources biologiques (BRC) et le bâtiment Latarjet ont été construits avec des financements du Conseil de Direction, et le Sasakawa Memorial Hall grâce à une donation de la Fondation de l'industrie japonaise de la construction navale. L'ensemble des bâtiments fait maintenant 10 050 m<sup>2</sup>.

4. Depuis 2008, plusieurs rapports techniques ont révélé le mauvais état de l'infrastructure de la tour. En 2012, l'ensemble des partenaires locaux et le Conseil de Direction ont reconnu que son état était tel que le Centre ne pourrait continuer à l'occuper plus de cinq à sept ans. Après présentation de différentes options permettant au siège du CIRC de rester à Lyon, le Conseil de Direction a adopté la proposition des autorités locales de le transférer dans un bâtiment neuf situé sur un nouveau terrain, pour constituer un « Nouveau Centre ».

5. Tout au long du processus d'examen des différentes options pour le siège du CIRC, le Secrétariat a bénéficié d'un fort soutien et de la collaboration des partenaires locaux, c'est-à-dire la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon (dénommée auparavant le Grand Lyon), le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes, ainsi que la Préfecture du Rhône qui représente l'Etat au niveau local. La volonté de continuer à héberger le Centre a été confirmée au plus haut niveau de l'Etat français et réitérée par le représentant de la France au Conseil de Direction.

### **Etat de la tour**

6. Depuis 2012, la Ville de Lyon investit dans un programme de réparations d'urgence (ventilation, climatisation et chauffage) pour que la tour puisse rester habitable pendant cinq à sept ans. Malgré ces travaux, l'état du bâtiment reste très préoccupant et entraîne continuellement des interruptions imprévues des activités du CIRC. Au cours de l'année 2015, il s'est produit plusieurs incidents notables : chute de morceaux de béton des piliers des façades,

fuites d'eau importantes et infiltration d'eau de pluie dans les bureaux, les laboratoires et les salles de la biobanque lors des orages ; ruptures continues de tuyaux du fait du vieillissement du réseau de canalisations à tous les niveaux de la tour et plusieurs coupures de courant importantes qui ont entraîné des pannes dans le système électrique du bâtiment.

7. Suite à ces problèmes récurrents et importants dans le fonctionnement quotidien du bâtiment, le Secrétariat a alerté les partenaires locaux qu'il risquait d'être nécessaire de reloger le Centre dans d'autres bâtiments avant l'achèvement du projet de Nouveau Centre. Des analyses effectuées précédemment avaient montré que les implications financières d'un tel déménagement pouvaient dépasser les 20 millions d'euros, selon les fonctions à reloger et la durée de cet hébergement provisoire.

8. A titre de mesure d'atténuation et pour évaluer la viabilité des locaux actuels jusqu'à l'achèvement de la construction du Nouveau Centre, le Secrétariat avait demandé à la Ville de Lyon, en décembre 2014, d'effectuer à nouveau un diagnostic technique complet de l'état du bâtiment et de son système de fonctionnement. Ce diagnostic a été mené en décembre 2015 ; au moment de la rédaction de ce rapport, le Secrétariat n'avait pas encore reçu de copie des résultats ni des recommandations qui en découlent.

### **Financement du projet**

9. Suite à l'étude détaillée commandée par le Grand Lyon en 2012–2013, le Secrétariat avait présenté au Conseil de Direction, à sa 55<sup>ème</sup> session, un projet de nouveau bâtiment de 12 685 m<sup>2</sup> pour un coût de 64,5 millions €. Au cours des discussions qui se sont ensuivies avec les Ministères français à Paris, la taille du projet a dû être revue pour s'aligner sur les normes françaises, pour aboutir à la proposition finale d'un bâtiment de 11 060 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 48,3 millions €. Lors de ces négociations nous avons aussi été informés que le projet serait dirigé par l'équipe de la Métropole de Lyon (anciennement le Grand Lyon), sous la direction de M. Gérard Collomb, Maire de la ville de Lyon et Président de la Métropole. Ce nouveau projet révisé a été soumis au Conseil de Direction à sa 56<sup>ème</sup> session en mai 2014 et approuvé, alors que la décision du financement du Gouvernement français était toujours en suspens.

10. Au cours de l'année 2015, le Gouvernement français et les autorités locales ont confirmé publiquement leur financement conjoint du projet de Nouveau Centre qui permettra de déménager le CIRC pour l'installer dans le quartier du Biopôle de Gerland, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Lyon, avec une enveloppe de 48 millions €, provenant de :

- Etat français : 17 millions €
- Métropole de Lyon : 18 millions €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 13 millions €

### **Avancement du projet de Nouveau Centre**

11. Tout au long de l'année 2015, le projet a avancé sur la définition de la taille du projet et du cahier des charges (étude « Programmiste ») qui avait débuté en juillet 2014, et dont la description figure dans le document [GC/57/12](#). En fait, l'étude initiale a été entièrement revue,

réanalysée et réécrite par l'équipe de la Métropole de Lyon affectée à ce projet, qui n'était pas satisfaite des plans préparés par le cabinet qui avait été engagé. C'est donc un projet dont le cahier des charges a été entièrement réécrit qui a été présenté au Secrétariat en décembre 2015 ; il a fallu l'étudier de près et il a fait l'objet de nouvelles discussions. Après plusieurs réunions d'explications, le Secrétariat a fourni, en février 2016, des commentaires détaillés sur ce nouveau cahier des charges. A l'heure de la rédaction de ce document, l'équipe de projet de la Métropole de Lyon n'avait pas transmis la dernière version révisée.

12. L'attention méticuleuse portée au cahier des charges se justifie suite à la décision positive prise par la Métropole de Lyon de combiner la conception et la construction du bâtiment dans un seul appel d'offre. Cette décision devrait permettre de gagner du temps, environ un an, mais par ailleurs la définition du cahier des charges à ce stade demande beaucoup plus de temps, car toute modification demandée ultérieurement aura des implications financières. Cette décision permet aussi de fixer le coût du projet à un stade précoce – ce qui réduit le risque de volatilité des prix sur les années à venir.

13. En février 2016, le Secrétariat a été informé que la convention de financement, cruciale pour le projet, avait été signée par les parties concernées, la Préfecture ayant été habilitée à signer au nom de l'Etat français.

14. En février 2016, le Secrétariat a fourni à la Métropole de Lyon un projet de Lettre d'entente qui décrit le cadre de l'engagement des divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet de Nouveau Centre, et en particulier le rôle et les responsabilités de la Métropole de Lyon et du Secrétariat du CIRC. Cette Lettre d'entente a été rédigée avec l'aide d'un cabinet juridique local dont les services ont été rémunérés avec des fonds provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction alloués à cette fin (voir la Résolution [GC/54/R6](#)) et a bénéficié d'une aide substantielle du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS.

15. En l'absence des documents essentiels sur les étapes importantes mentionnées ci-dessus, le Secrétariat a été contraint d'annuler la réunion prévue avec le Groupe de travail « Infrastructure » du Conseil de Direction, qui devait se tenir au cours du premier trimestre 2016. C'est très regrettable, étant donné la contribution importante des membres du Groupe de travail. Le Secrétariat apprécie beaucoup l'aide procurée par le Groupe de travail et souhaite pouvoir continuer à en bénéficier à tous les stades du projet, au fur et à mesure de son avancement.

### **Questions d'actualité**

16. Le cahier des charges a été réécrit avec la crainte que l'enveloppe financière sur laquelle l'Etat français et les autorités locales s'étaient mis d'accord puisse ne pas être suffisante par rapport aux exigences du CIRC. Etant donné qu'en 2013 le CIRC a accepté de réduire de 13% la taille du projet qui avait été établi en fonction des besoins, il ne reste plus de marge de manœuvre pour de nouvelles coupes budgétaires au niveau du bâtiment.

17. Pour s'assurer une marge budgétaire, le Secrétariat a écrit en mars 2016 à M. Gérard Collomb en lui demandant de revoir à la hausse le budget du projet de Nouveau Centre par rapport aux 48 millions € prévus, compte tenu du produit de la vente future du

bâtiment Latarjet, actuellement propriété du CIRC. La valeur de ce bâtiment a été estimée à 4,5 millions € par la Ville de Lyon et la résolution du Conseil de Direction sur le transfert gracieux de ce bâtiment aux autorités locales a été prise sous condition de la mise à disposition d'autres locaux adaptés aux besoins du CIRC (Résolution [GC/55/R12](#)).

### **Étapes suivantes et échéancier du projet**

18. Une fois la nouvelle étude « Programmiste » finalisée, l'appel d'offre pour les plans et la construction du bâtiment sera lancé conformément aux règles et procédures des marchés publics français. Sauf nouveaux délais importants, l'échéancier devrait être le suivant :

- *Printemps 2016* : appel d'offre pour sélectionner conjointement un architecte et une entreprise de construction
- *Printemps 2017* : choix de l'entreprise
- *Printemps 2017–Printemps 2018* : études de conception
- *Été 2018–Été 2020* : travaux de construction
- *Automne 2020* : travaux et déménagement du CIRC
- *Décembre 2020* : ouverture du Nouveau Centre

19. Une fois l'étude « Programmiste » finalisée, il sera possible d'avoir une meilleure idée du coût du projet, ce qui permettra d'ouvrir les discussions et de définir les charges qui ne sont pas comprises dans le budget dépendant de la Métropole de Lyon. Ce pourrait être le cas d'éléments tels que le déménagement de la totalité ou d'une partie des activités du CIRC (par exemple, les échantillons de la biobanque dont le nombre est considérable et qui nécessitent des transporteurs spécialisés), une partie de l'équipement nécessaire à l'installation des activités de laboratoire particulières et les mesures de sécurité spécifiques exigées par les Normes de sécurité de l'ONU.

20. Au cours de l'année 2016, le Secrétariat analysera en détail d'autres coûts potentiels – ceux qui sont liés au déménagement dans les nouveaux locaux et ceux qui permettraient de profiter du déménagement pour moderniser et améliorer le cadre de travail du nouveau Siège du CIRC. Nous nous préparons déjà à lancer une initiative de mobilisation des ressources pour couvrir ces coûts, et le Directeur a déjà mis en place un mécanisme permettant d'économiser 1,5 million d'euros sur les frais généraux au cours de la période quinquennale 2015–2019 et de les mettre de côté à cet effet.

### **Requête auprès du Conseil de Direction**

21. Étant donné que nous devrions recevoir des documents importants entre le moment où nous écrivons ce rapport et la 58<sup>e</sup> session du Conseil de Direction de mai 2016, le Secrétariat fera une présentation complète devant le Conseil durant le temps accordé à ce point par l'ordre du jour.